Nations Unies

S/PV.7266



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7266e séance

Mardi 16 septembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Power	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

14-53588 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité concernant une région de plus en plus explosive, la situation sur le terrain évoluant à un rythme alarmant. J'ai l'intention d'aborder brièvement la situation en Syrie et la situation au Liban, avant de me concentrer sur la question israélo-palestinienne, et sur Gaza en particulier.

Pour commencer, je voudrais faire savoir que le Secrétaire général apprécie les efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le terrorisme et stopper le soit-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra. Je tiens également à souligner que les mesures visant à lutter contre l'EEIL doivent s'accompagner de mesures politiques afin de mettre un terme à l'effroyable violence en Syrie et de régler le conflit syrien. L'Envoyé spécial, M. de Mistura, vient d'achever une première visite à Damas, à la recherche de nouvelles ouvertures.

Comme les membres du Conseil le savent, le point ayant récemment été fait sur les opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, la situation dans le Golan demeure instable. Le Département des opérations de maintien de la paix informera demain le Conseil des faits les plus récents et des mesures prises.

L'Armée libanaise a repris le contrôle de la ville frontalière d'Arsal, qui était sous le contrôle d'activistes originaires de Syrie, y compris le Front el-Nosra et l'EIIL, mais les efforts visant la libération de 27 otages membres de l'Armée libanaise se poursuivent. Nous saluons l'action menée par les autorités libanaises pour maintenir le calme et contenir toute réaction de la population contre les réfugiés syriens.

Dans le contexte du conflit à Gaza, il y a eu 10 incidents distincts relatifs à des tirs de roquettes depuis le sud du Liban en direction d'Israël entre le 11 juillet et le 25 août, et, à cinq occasions, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont riposté par des tirs d'artillerie de l'autre côté de la Ligne bleue. Un calme relatif a été rétabli depuis et les parties ont réaffirmé leur volonté d'appliquer la résolution 1701 (2006). Les violations de l'espace aérien libanais par Israël continuent.

Nous appelons de nouveau les dirigeants politiques libanais à élire un Président sans plus tarder. Nous réaffirmons l'appui uni de la communauté internationale à la sécurité et à la stabilité du Liban dans le contexte régional en pleine évolution, et nous attendons avec intérêt la prochaine réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban.

Je voudrais maintenant aborder la situation à Gaza. Le conflit à Gaza est une épouvantable tragédie humaine et a également levé un terrible tribut sur une confiance déjà mise à rude épreuve. Bien que le cessez-le-feu facilité par l'Égypte ait dans une large mesure été respecté depuis le 26 août, il demeure, de manière inquiétante, fragile, la dynamique profonde n'ayant toujours pas été traitée.

Je me suis rendu à Gaza la semaine dernière et j'ai constaté que le niveau de destruction des infrastructures, des hôpitaux et des écoles est vraiment choquant. De vastes quartiers de la ville sont totalement en ruines. Environ 18 000 maisons ont été détruites ou gravement endommagées. Quelque 100 000 personnes ont perdu leur maison, laissant des familles brisées et désespérées. Plus de 65 000 Palestiniens déplacés se trouvent toujours dans des abris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), tandis que 111 installations de l'UNRWA ont subi certains dégâts durant le conflit. Plus de 2 100 Palestiniens ont été tués. La plupart d'entre eux étaient des civils, y compris quelque 500 enfants et 250 femmes, et 11 membres du personnel de l'UNRWA. Plus de 11 000 autres Palestiniens ont été blessés. Côté israélien, 66 soldats des FDI et six civils, y compris un enfant et un ressortissant étranger, ont été tués. Environ 130 civils israéliens et plus de 450 soldats israéliens ont été blessés.

Israël a frappé plus de 5 000 endroits à Gaza et aurait détruit 32 tunnels, dont 14 ayant des points d'accès en Israël. Plus de 3 500 roquettes tirées par le Hamas et d'autres militants palestiniens ont frappé Israël; 700 autres ont été interceptées par le système de défense Dôme d'acier.

Nous réaffirmons la ferme conviction du Secrétaire général que des efforts doivent être menés pour veiller à ce que les responsabilités soient établies pour les violations du droit international qui auraient été commises par les deux parties durant les hostilités. Je voudrais également signaler que le Secrétaire général entend demander à une commission d'enquête d'analyser un certain nombre d'incidents ayant trait à des locaux des Nations Unies et de mener une enquête sur ces incidents.

En laissant de côté les revendications de victoire sans lendemain faites par l'une ou l'autre partie, j'ai l'impression, lors de mes échanges avec elles, que les parties sont conscientes qu'un nouveau conflit serait catastrophique. Cela signifie que nous devons changer en profondeur la dynamique à Gaza. Si nous ne le faisons pas, Gaza pourrait imploser ou, une fois de plus, exploser – ce qui pourrait entraîner un nouveau cycle de violence encore plus destructrice. Même si la méfiance est extrême, j'espère que toutes les parties sont prêtes à reconsidérer certaines politiques de longue date. Nous pourrions ainsi, ensemble, être en mesure de nous frayer un chemin étroit pour sortir de la dangereuse impasse actuelle. À quoi ressemble un tel chemin?

Premièrement, le calme fragile entre Israël et Gaza doit être consolidé dans le cadre de pourparlers tenus sous les auspices de l'Égypte au Caire, et nous espérons qu'ils reprendront prochainement. L'accord de cessez-le-feu prévoit déjà des dispositions générales pour l'entrée de l'aide humanitaire et des secours et de matériaux de construction et pour que la zone de pêche soit étendue à 6 milles marins. Nous espérons que tout nouvel accord sera le plus clair possible concernant le maintien illimité d'un cessez-le-feu et la levée du bouclage, en gardant à l'esprit le cadre de la résolution 1860 (2009) et toute autre directive qui pourrait être donnée par le Conseil de sécurité.

Deuxièmement, les questions humanitaires appellent une attention immédiate. Les abris d'urgence, l'énergie et l'eau font partie des priorités essentielles, car leur absence rendra impossible la réalisation de progrès dans tous les autres secteurs. À cet égard, le 10 septembre, l'ONU et le Gouvernement palestinien ont lancé un appel aux donateurs internationaux pour qu'ils fournissent une aide d'un montant de 550 millions de dollars pour venir en aide aux centaines de milliers d'habitants de Gaza touchés par le conflit.

Troisièmement, Gaza doit maintenant être décloisonnée pour la reconstruction et le relèvement, en répondant de manière sérieuse aux préoccupations légitimes en matière de sécurité concernant les articles à double usage. Les Gouvernements israélien et palestinien comprennent cela, et j'apprécie la participation constructive des deux parties à la recherche d'une solution à ce problème. Cette réalité est également comprise à Gaza.

À cet égard, je suis heureux d'annoncer au Conseil de sécurité que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a aidé à conclure un accord trilatéral entre Israël, l'Autorité palestinienne et l'ONU pour permettre de réaliser des travaux à l'échelle requise dans la bande, en faisant participer le secteur privé à Gaza et en donnant un rôle moteur à l'Autorité palestinienne dans les efforts de reconstruction, tout en donnant des garanties de sécurité, l'ONU devant vérifier que ces matériaux ne sont pas détournés de leurs fins exclusivement civiles. La conclusion de cet accord ne s'est pas faite sans difficultés. Nous considérons qu'il s'agit d'un mécanisme temporaire, qui doit devenir opérationnel et fonctionner sans attendre, mais qu'il constitue une étape importante vers l'objectif de l'ouverture de tous les points de passage toujours fermés et un signal d'espoir envoyé à la population de Gaza. Nous donnerons plus de détails la semaine prochaine au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, que nous mettrons au fait des derniers progrès que nous avons accomplis. Nous avons l'intention de continuer de tenir le Conseil régulièrement au courant de la situation.

La mise en œuvre de cet accord doit être facilitée par un contexte général adéquat, et nous apprécierions l'appui et les orientations du Conseil de sécurité à cet égard. Je fais également observer que nous aurons besoin d'avoir les ressources suffisantes pour nous acquitter de ces nouvelles tâches, qui viennent s'ajouter à toutes les autres tâches que l'ONU peut nous demander d'accomplir.

Ce mécanisme temporaire contribuera également à donner davantage confiance aux donateurs sur le fait que les travaux de construction et de reconstruction seront réalisés rapidement et uniquement aux fins civiles

visées. Cela est important et opportun en prévision de la conférence des donateurs pour la reconstruction de Gaza prévue le 12 octobre, organisée par l'Égypte et appuyée par la Norvège. Je me félicite qu'Israël ait annoncé hier, avant la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui aura lieu le 22 septembre, qu'il a approuvé un ensemble de projets des Nations Unies représentant un montant de plus de 105 millions de dollars, un programme qui avait été déposé avant le récent conflit. J'espère qu'Israël autorisera un autre programme d'activités que l'ONU présentera à la conférence du Caire.

La reconstruction exigera d'augmenter considérablement la capacité des points de passage à Gaza afin de permette l'importation des matériaux nécessaires. Nous devons aussi envisager maintenant la reprise des exportations et des échanges commerciaux et liens entre la Cisjordanie et Gaza, ce qui pourrait être facilité si l'Autorité palestinienne était en mesure d'être pleinement responsable des points de passage de Gaza.

Cela m'amène à ma quatrième observation. Le Gouvernement palestinien de consensus national, pleinement attaché aux principes de l'Organisation de libération de la Palestine sous la direction du Président Abbas, doit avoir les moyens et être en mesure d'assumer les responsabilités qui lui reviennent à Gaza et de superviser la reconstruction de la bande. La réforme civile et administrative doit être entreprise d'urgence, pour aller au-delà de l'existence actuelle, de fait, de deux volets distincts d'administration, afin de rationaliser le secteur public et de créer un système unique des états de paie. À cet égard, je suis très préoccupé par le problème de la rémunération du personnel recruté par les anciennes autorités de fait. Ce problème appelle une attention immédiate et doit être mis en rapport avec le processus de rationalisation, afin qu'une stabilisation de la situation soit possible. Dans le cadre des efforts soutenus visant la réconciliation palestinienne, nous considérons qu'il faut clairement prendre conscience du fait que le contrôle des forces de sécurité est une question qui relève exclusivement de la compétence de l'autorité légitime, que la question de la guerre et de la paix relève de la compétence de cette autorité, et non de factions militantes et que, à terme, l'autorité légitime doit avoir l'ensemble du personnel armé, du matériel militaire et des armes sous son contrôle.

Je ne sous-estime pas les problèmes qui demeurent entre les Palestiniens, mais je m'efforce de les exhorter à y remédier au cours des réunions qui, je l'espère, se tiendront cette semaine. L'ONU se tient prête elle aussi à apporter une assistance technique accrue à l'Autorité palestinienne, en faisant fond sur notre présence unique en son genre à Gaza et, le cas échéant, en la renforçant, tandis que le Gouvernement de consensus national y relève les défis auxquels il est confronté.

Cinquièmement, tout en nous concentrant sur Gaza, nous devons accorder une attention renouvelée à la Cisjordanie. Nous attirons régulièrement l'attention, au cours des séances d'information telles que celle-ci, à l'évolution de la situation sur le terrain, et je pourrais encore une fois débiter les statistiques mensuelles sur la violence, les affrontements, les arrestations et les démolitions. Cependant, je souligne en particulier que le fait qu'Israël ait proclamé domaine d'État 400 hectares de terrain dans la région de Bethléem risque d'ouvrir la voie à de nouvelles activités d'implantation – illégales au regard du droit international et contraires à la recherche de la solution des deux États. Si l'on y ajoute les quelque 100 hectares du même gouvernorat qui ont été déclarés domaine d'État en avril 2014, ce sont les plus importantes proclamations de ce type depuis les années 80.

L'attachement du Président Abbas et de l'Autorité palestinienne à la coexistence et à la paix a été démontré par la poursuite de la coordination de la sécurité en Cisjordanie, malgré le conflit à Gaza et les tensions accrues sur le terrain. Nous ne devons pas non plus oublier que les événements en Cisjordanie ont en partie contribué à la spirale qui a abouti à la guerre récente. Maintenir le statu quo en Cisjordanie tout en s'attaquant au problème de Gaza renverrait absolument un mauvais signal. Je me félicite qu'Israël ait confirmé que 5 000 Palestiniens de Cisjordanie allaient se voir délivrer des permis de travail en Israël. Cela étant, des mesures israéliennes positives sur toute une gamme de questions – comme autoriser la planification et la construction par les Palestiniens en Zone C, sans parler de l'arrêt des activités d'implantation israéliennes – enverraient un message fort.

Enfin, tous ces efforts doivent s'inscrire dans un cadre politique révisé et crédible. Cela ne sera pas facile. Les lacunes sur le fond et la méfiance manifeste lors du récent cycle de pourparlers n'ont pas disparu; il est même possible que les parties aient encore durci leurs positions. Les Palestiniens nous rappellent qu'une longue occupation et le bouclage prolongé ne peuvent engendrer que le désespoir, notamment en l'absence

d'issue fondée sur les frontières de 1967, aspect qui sera au cœur des efforts diplomatiques palestiniens au cours de la période à venir.

De leur côté, les Israéliens sont préoccupés par les tunnels et les tirs de roquettes en provenance de Gaza et considèrent avec une grave préoccupation le contrôle de fait de la bande de Gaza par le Hamas. Cela les pousse également à attacher encore plus d'importance au fait qu'un accord politique futur, quel qu'il soit, sur les deux États soit assorti de modalités de sécurité. Si les parties veulent sortir de la dynamique qui semble ne promettre qu'une aggravation du conflit et de la méfiance, et si elles veulent toujours deux États, il est urgent d'adopter une ligne de réflexion nouvelle – non seulement de leur part, mais peut-être aussi au sein de la communauté internationale.

La crise à Gaza est loin d'être terminée, et la possibilité de répondre à des besoins critiques et de stabiliser la situation n'est que très limitée. Les dégâts considérables provoqués par le récent conflit ont encore une fois suscité le découragement et le ressentiment des civils dans les deux camps. Pourtant, cette dernière catastrophe a renforcé, et non atténué, l'interdépendance de ces deux peuples. S'ils tombent une nouvelle fois dans la violence, ils seront encore plus intimement liés, en dépit d'une plus grande méfiance encore dans le sillage assurément désastreux de cette violence. Nous et eux – devons tous agir dès à présent et nous engager sur une voie plus sage et plus responsable.

Pris globalement, les éléments que je viens de citer pourraient modifier fondamentalement la dynamique à Gaza et rétablir la confiance des Israéliens et des Palestiniens – en eux-mêmes et en l'un l'autre, ainsi que dans la possibilité d'instaurer la paix et deux États, en se fondant sur la fin de l'occupation et du conflit. À défaut, je décèle le risque d'une nouvelle spirale négative.

Lorsque je sonne l'alarme en disant que Gaza risque d'imploser, ou d'exploser de nouveau, ou que la vision de deux États pourrait nous échapper irrémédiablement, je ne pense pas crier au loup. Le Conseil ne doit pas sous-estimer ces dangers. J'espère que le Conseil aura l'occasion d'exprimer clairement sa propre position. Cela pourrait constituer une mesure de confiance, une preuve d'engagement et un signe d'espoir très opportuns, au moment où les parties et le monde en ont tellement besoin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.